MEN-MESRE-MSJVA - 97 rue de Grenelle 75007 Paris

Rapport du concours

Ingénieur d'études

«Chargé-e de gestion administrative et d'aide au pilotage opérationnel»
Externe

Session 2026 – lundi 12 octobre 2026 et mardi 13 octobre 2026

Salle Marie-Pape Carpantier – S204

2 postes ouverts

Composition du jury :

Présidente : Nadine MIALI
Vice-président : Franck CHARRON
Expert : Laurent AZOULAY
Expert : Marie BEHE-CHARGELEGUE
Suppléant : Florian PETIT

Auditions pour l'admission (nombre de candidats admissibles et de candidats présents)

23 Candidats étaient admissibles dont 18 femmes et 5 hommes
9 candidats se sont présentés dont 7 femmes et 2 hommes

Origine des candidats (affectation, parité, etc.)

7 femmes contractuelles ont été auditionnées – elles étaient majoritairement en poste dans une Université (5/7). Les deux autres étaient affectées en administration centrale et dans un service deconcentré du Rectorat de Paris.

Les 2 hommes auditionnés sont titulaires et affectés dans des universités.

Arguments du jury (critères d'évaluation, barème, etc.)

1- Présentation du parcours et du projet : 5/20
2- Dialogue avec le jury : 10/20
3- Motivation et savoir être : 5/20

Commentaire :

RAPPORT DU JURY DU CONCOURS D'INGÉNIEUR D'ÉTUDES
Branche d'Activité Professionnelle (BAP) J — Gestion et Pilotage
Emploi-type : Chargé de gestion administrative et aide au pilotage opérationnel

Le jury tient à rappeler que le corps des ingénieurs d'études appelle des compétences de haut niveau en matière d'analyse, de structuration et de pilotage de l'action publique. Pour cette session, les membres du jury ont constaté un écart global important entre les exigences attendues pour cet emploi-type et le niveau de préparation d'une nette majorité des candidats.

Bien que plusieurs profils aient présenté des parcours professionnels honorables, la transposition de leurs compétences vers les missions spécifiques d'un chargé de gestion administrative et d'aide au pilotage opérationnel n'a que trop rarement été démontrée.

Le jury a relevé plusieurs lacunes majeures au cours des auditions, synthétisées selon quatre axes principaux :

Les candidats ont manifesté une faiblesse marquée, voire une inexistence de connaissances sur l'environnement administratif de la fonction publique. Ce manquement a entraîné une incapacité à maîtriser le cadre réglementaire de base lié à l'emploi-type.

Une grande difficulté à se projeter dans un environnement institutionnel ou de service différent de leur affectation d'origine a été constatée. Cela s'est traduit par une posture trop ancrée dans le passé, ainsi qu'un manque d'agilité et d'adaptabilité professionnelle.

Ainsi,très peu de candidats ont fait preuve d'une réelle capacité de réflexion et d'une prise de hauteur constructive. En conséquence, les réponses sont restées trop techniques, descriptives ou focalisées sur des tâches d'exécution, correspondant davantage à des profils de niveau B.

Enfin, très peu de candidats ont pris le soin d'étudier l'organisation, l'articulation et les missions d'une administration centrale. Ce défaut de préparation a conduit à une méconnaissance des circuits de décision, des enjeux de pilotage et des interactions macro-institutionnelles.

Afin de guider au mieux les candidats des sessions futures, le jury formule les conseils méthodologiques et stratégiques suivants :

Maîtriser son futur environnement : Un candidat au corps des ingénieurs d'études se doit de connaître précisément l'écosystème au sein duquel il candidate. Il est indispensable d'étudier en amont les organigrammes, les décrets de compétences et les grandes réformes en cours.

Développer une posture de cadre A : Le jury n'attend pas un simple catalogue d'activités passées. Le candidat doit démontrer une aptitude à la prise de recul, à l'analyse stratégique et à la force de proposition pour l'aide à la décision.

Anticiper la transférabilité des compétences : Changer d'environnement est une composante classique de cet emploi. Le candidat doit prouver que ses compétences méthodologiques (conduite de projet, indicateurs de performance, dialogue de gestion) sont transposables à des services aux thématiques nouvelles pour lui.

Renforcer sa culture administrative : Le socle de compétences en gestion administrative et en finances publiques doit être sérieusement consolidé avant de se présenter devant le jury.

Enfin, au-delà de la simple préparation technique, le jury estime indispensable que les candidats mènent une réflexion approfondie sur la nature du parcours professionnel qu'ils envisagent au sein de la fonction publique avant de se présenter aux concours de la BAP J (Branche d'Activité Professionnelle J).
L'accès au corps des ingénieurs d'études de la BAP J exige de se positionner clairement vis-à-vis des autres cadres d'emplois de catégorie A de la filière administrative.
Contrairement aux corps de l'administration générale (attachés, administrateurs) dont la vocation est l'interministérialité, la mobilité généraliste et la gestion des politiques publiques globales, l'ingénieur d'études de la BAP J évolue dans un écosystème spécifique (Enseignement supérieur, Recherche, Culture). Le candidat doit comprendre que la BAP J n'est pas un refuge pour une expertise purement technique ou académique déconnectée de la gestion, ni une simple déclinaison des fonctions administratives classiques. Elle requiert une double culture : une haute compétence métier alliée à une maîtrise rigoureuse des leviers de l'action publique moderne.
Les candidats doivent démontrer qu'ils ont choisi la BAP J pour sa spécificité : mettre une ingénierie de haut niveau au service de la structuration et de la performance des institutions scientifiques et éducatives.

Pour finir, les membres du jury s'associent à moi pour féliciter les lauréats dont les prestations ont été de très grande qualité.

La présidente

